



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
2020-07

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION AU 4^{ème} ADJOINT

Le Maire de la commune de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE, **Madame Martine LECOULEUX**

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au Maire.

Considérant que **Madame Anne-Sophie PILLET** a été élue 4^{ème} adjointe

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 4^{ème} adjointe

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est donné délégation de fonction à **Madame Anne-Sophie PILLET**, 4^{ème} adjointe au Maire, pour s'occuper des affaires suivantes :

- Associations – sport – petite enfance
- Activités extra-scolaires
- Tourisme

ARTICLE 2 :

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Madame Anne-Sophie PILLET**. **Madame Anne-Sophie PILLET** ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE 3 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à

- la Sous-Préfecture de LIBOURNE
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé pour notification

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le... 3.10.7.1.2020

signature de l'intéressé

Fait à Saint-Christophe-de-Double, le 3 juillet 2020
La Maire
Martine LECOULEUX